



SOMMAIRE

ACTUALITÉS 2

AFFAIRES 4

SPECTACLES 5

SPORTS 6

Copropriétaire de Quebecor Media



PHOTOMONTAGE RUEFRONTENAC.COM

Le président de la Caisse va rencontrer le représentant des LOCK-OUTÉS du *Journal de Montréal*

Michael Sabia, le président de la Caisse de dépôt et placement du Québec, a accepté de rencontrer le président du Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal*, Raynald Leblanc, pour discuter des enjeux liés au conflit de travail qui s'enlise depuis plus d'un an chez le principal quotidien de la chaîne Sun Media, dont la Caisse de dépôt est copropriétaire.

Le bureau de M. Sabia a contacté M. Raynald Leblanc en fin d'après-midi mercredi pour fixer le rendez-vous qui se déroulera au cours des prochains jours.

Cette rencontre a été convenue à la suite de la visite d'une centaine de lock-outés du *Journal de Montréal* qui ont occupé pendant une heure l'édifice de la Caisse de dépôt et placement du Québec, actionnaire à 45 % de Quebecor Media, l'entreprise qui les a jetés sur le trottoir il y a plus d'un an.

Dans un tintamarre de trompettes et de sifflets, ils ont réclamé une rencontre avec Michael Sabia, le président et chef de la direction de la Caisse, afin de le sensibiliser aux conflits de travail que Quebe-

cor déclenche à répétition dans ses entreprises au Québec, ainsi qu'aux emplois que l'empire élimine dans les régions, comme ce fut le cas récemment au Réveil de Saguenay ou au Plein Jour de Baie-Comeau.

En tant qu'actionnaire important de Quebecor, la Caisse ne peut fermer les yeux sur les pratiques de l'entreprise en matière de relations de travail, a déclaré Raynald Leblanc, porte-parole du Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal*.

M. Sabia n'étant pas disponible, le porte-parole de la Caisse, Maxime Chagnon, est venu s'entretenir avec les représentants syndicaux. Les syndiqués ont ensuite quitté les lieux dans le calme.

M. Chagnon a promis de transmettre une lettre du syndicat à son patron et de tenter d'organiser une rencontre entre les deux parties. Ce qui a été fait avec la confirmation d'une réunion au sommet entre MM. Sabia et Leblanc au cours des prochains jours.

RueFrontenac.com



Le porte-parole de la Caisse, Maxime Chagnon, est venu s'entretenir avec le président du syndicat, Raynald Leblanc.

PHOTO OLIVIER JEAN

EN MANCHETTES

Relations de travail |

Yvon Laprade

« Le lock-out au *Journal de Montréal* : un cas isolé »

—Florent Francoeur

Le lock-out déclenché au *Journal de Montréal* il y a bientôt 13 mois est « un cas isolé en matière de relations de travail au Québec »...

SUITE EN PAGE 4

Télévision | Caroline Roy

Après Sophie Paquin, voilà maintenant Sophie Parker

Alors que Radio-Canada rediffuse les premières saisons de *Les hauts et les bas de Sophie Paquin*, *Séries +* présentera dès cette semaine Sophie Parker, l'adaptation anglophone de cette série...

À LIRE SUR RUEFRONTENAC.COM

Vancouver 2010 |

Léandre Drolet

Saint-Gelais s'offre l'argent comme cadeau d'anniversaire



PHOTO REUTERS

Marianne Saint-Gelais s'est offert un très beau cadeau pour son anniversaire en remportant la médaille d'argent au 500 m de patinage de vitesse courte piste des Jeux de Vancouver, sur la patinoire du Pacific Coliseum mercredi soir...

SUITE EN PAGE 6

Appui de taille aux partisans du controversé casque obligatoire à vélo : l'Institut national de santé publique recommande au gouvernement de l'imposer à tous les Québécois dès qu'ils enfourchent leur bicyclette.



Alors que la ministre des Transports envisage de rendre le port du casque obligatoire pour les 12 ans et moins dans le cadre de la commission parlementaire sur le Code de la sécurité routière tenue ces jours-ci, l'INSPQ va plus loin et demande que la mesure soit élargie à tous les groupes d'âge.

« Le port d'un casque de vélo est une mesure nécessaire pour prévenir les blessures à la tête », disent les experts de l'Institut dans un mémoire déposé mardi à Québec devant la commission. À l'Association des médecins d'urgence du Québec avait donné le même conseil au Ministère un peu plus tôt la même journée.

L'INSPQ calcule que le casque obligatoire pout tous sauverait



annuellement trois vies et éviterait 57 hospitalisations et 228 consultations à l'urgence dans la province. En se limitant au projet de la ministre Julie Boulet, ce serait 0,8 décès, 28 hospitalisations et 112 consultations à l'urgence qui seraient évités chaque année.

Le casque pour tous les cyclistes est donc le scénario qui permettrait d'éviter le plus grand nombre de victimes, peut-on lire dans le document de l'Institut. « C'est d'autant plus important que les blessures à la tête sont souvent associées à des séquelles permanentes, même pour celles ne nécessitant pas d'hospitalisation », estiment ses auteurs.

Vélo Québec de glace

Un argumentaire qui laisse de glace l'organisme Vélo Québec, qui a aussi déposé un mémoire, contre l'imposition du casque, devant la commission parlementaire.

« On est bien sûr en faveur du casque, mais on est contre une loi parce que ce n'est pas la bonne façon de faire », nous a expliqué la PDG du groupe, Suzanne Lareau, qui craint qu'un tel règlement décourage plusieurs cyclistes de continuer à se déplacer sur deux roues.

« Les gens ne sont pas d'accord avec cette loi, croit-elle. En plus, ça va coller une étiquette au vélo comme quoi c'est tellement dangereux qu'il faut absolument porter un casque pour en faire, comme la moto ou la motoneige. »

Vélo-Québec estime que la sensibilisation à l'importance du casque est

amplement suffisante. « Au Tout de l'île par exemple, il n'est pas obligatoire, mais 80 % des participants le portent grâce à la promotion qu'on en fait », dit Mme Lareau.

Pourtant, selon les données mises de l'avant par l'INSPQ, le taux de port du casque plafonne autour de 37 % au Québec depuis 2004 et la littérature scientifique suggère que son utilisation stagne entre 40 % et 60 % dans les pays qui ne misent que sur les activités éducatives et promotionnelles.

Ici encore, Vélo Québec n'est pas convaincue.

« Le taux d'accident, lui, diminue, dit Suzanne Lareau. Qu'on commence par appliquer la loi sur l'éclairage obligatoire sur les vélos qui roulent de nuit. Il n'y a pas 15 % des cyclistes qui la respectent », conclut celle qui estime qu'une loi imposant le casque serait totalement inapplicable.

Chose certaine, le débat qui dure depuis des années est bien loin d'être terminé.



La caricature du jour

Harper en Haïti



Le port du casque est une mesure nécessaire pour prévenir les blessures à la tête, observe l'INSP.

PHOTO D'ARCHIVES MARTIN BOUFFARD

Les boudins de la colère

Une chronique de VALÉRIE DUFOUR | dufourv@ruefrontenac.com

Pour les tenants de la laïcité pure et dure, les modifications au régime pédagogique que vient d'approuver la ministre de l'Éducation équivalent à laisser le loup entrer dans la bergerie, car elles donnent le sceau d'approbation aux écoles privées juives orthodoxes. N'est-ce pas ces mêmes gens qui demandent pourtant aux membres de cette communauté de s'intégrer dans la société québécoise ? Faudrait être conséquent.

Les changements apportés au calendrier scolaire par Michelle Courchesne permettront dorénavant aux écoles hassidiques d'ouvrir leurs

portes la fin de semaine et même l'été. En théorie, ces écoles auront toute la latitude pour offrir l'ensemble des cours obligatoires prévus au curriculum (français, mathématiques, histoire, éthique et culture religieuse, etc.). Cette mesure d'inclusion tombe donc sous le sens, d'autant plus que ce sont des enseignants qualifiés qui y officieront dorénavant.

Présentement, les 2271 enfants qui fréquentent les écoles hassidiques passent le plus clair de leur temps à étudier les livres sacrés dans un cadre d'étude où les matières de base ont peu de place. Le Ministère fait le pari que l'engagement à respecter le régime pédagogique est sincère et va faciliter l'intégration des membres de cette communauté à la société québécoise francophone. On peut difficilement être contre la vertu et on ne peut pas non plus se laisser guider par les préjugés souvent véhiculés sur cette communauté austère portant le costume traditionnel et les boudins.

Poursuites contre les délinquants

Cette entente, signée en septembre dernier et qui vient tout juste d'être ébruitée dans les médias, touche sept des neuf écoles juives orthodoxes du Québec. Seuls le Collège rabbinique de Montréal (Boisbriand) et le Toras Moshe (Montréal) n'ont pas signé l'entente, ces deux écoles n'ont pas de permis, ne bénéficient d'aucune subvention et sont considérées comme illégales. La ministre Courchesne a transféré leur dossier au ministère de la Justice et elles risquent fort d'être poursuivies.

Mettons également les choses en perspective. La population juive montréalaise compte 92 970 personnes. De ce nombre, à peine 12 000 sont des Juifs orthodoxes, soit 12 % du lot. La moitié des jeunes Juifs montréalais fréquentent des écoles publiques régulières pour leur éducation primaire et secondaire. L'autre moitié des écoliers sont inscrits à l'une des 15 écoles juives. Neuf de ces établissements sont orthodoxes, les autres sont des écoles où il y a de l'enseignement religieux, mais où l'on suit déjà le régime pédagogique dans son intégralité.

Le collègue du Devoir Antoine Robitaille nous apprenait cette semaine que la communauté hassidique avait embauché un militant libéral de longue date comme lobbyiste pour avoir une oreille attentive à Québec. Et il semble que Hugooooo Delorme,



La grande erreur de la ministre Michelle Courchesne est d'avoir signé cette entente en catimini au lieu de sortir publiquement. PHOTO D'ARCHIVES CLAUDE RIVEST

à l'emploi de la firme National, ait réussi haut la main son mandat pour la communauté Belz et la Skver Hassidic Community. Il est intéressant de savoir que les hassidim ont fait affaire avec un libéral pour atteindre le creux de l'oreille politique, mais embaucher quelqu'un pour défendre ses intérêts n'a rien d'illégal ni de répréhensible.

Erreur de la ministre

La grande erreur de Michelle Courchesne est d'avoir signé cette entente en catimini au lieu de sortir publiquement. En voulant éviter une controverse, la ministre a réussi à faire exactement le contraire. Politicienne d'expérience, elle aurait dû savoir que les gens - et les tribuns populos de certains médias à sensation - se méfient comme de la peste des mesures adoptées en douce.

La ministre a beau répéter sur toutes les tribunes que les modifications au régime pédagogique ont avant tout pour but d'encourager la réussite et la persévérance scolaire, son discours sonne faux, car on s'est tous rendu compte que les modifications visaient d'abord et avant tout les écoles juives. Oui, son nouveau plan compte des mesures plus larges contre le décrochage, mais prétendre que la question des écoles juives est un détail mineur - un dommage collatéral, a dit la ministre - est une entourloupette intellectuelle.

Le vrai débat : le financement de toutes les écoles religieuses

Le vrai débat concerne le financement public des écoles privées religieuses, peu importe leur confession. Si la société québécoise est une so-

ciété laïque, le gouvernement devrait cesser de subventionner toutes les écoles qui enseignent la religion.

Le ministère de l'Éducation ne comptabilise pas les écoles privées selon leur confession, mais plutôt par communauté culturelle. Il existe présentement 34 écoles culturelles qui reçoivent des subventions : 19 juives, neuf musulmanes, trois arméniennes, deux grecques et une turque. Pour le reste, il est facile de déduire que la majorité des écoles privées qui ont une charte confessionnelle est catholique.

Québec finance à 60 % les écoles privées. Au total, les sept écoles juives orthodoxes touchent des montants de 3058 \$ par enfant au primaire et de 3957 \$ par élève au secondaire, pour une subvention annuelle oscillant entre sept et huit millions de dollars.

Pour le moment, si l'on finance les écoles privées catholiques, on doit aussi financer les écoles privées juives, musulmanes, protestantes ou autres. Faut-il rappeler que le crucifix est encore bien accroché à l'Assemblée nationale ? Et à ceux qui trouvent une valeur patrimoniale à cet objet religieux, n'oublions pas que c'est sous Maurice Duplessis que cette croix a fait son apparition dans l'enceinte de notre démocratie provinciale. La Grande Noirceur n'est pas exactement la période la plus glorieuse de notre histoire.

Pour ceux qui ne connaissent pas justement l'histoire de la communauté hassidique, vous pouvez lire cet excellent papier de mon éminent ami et collègue journaliste Claude Marciel.



À lire aussi sur RueFrontenac.com



YVES CHARTRAND

La sortie de Bouchard : un bonbon inespéré pour Jean Charest

QUÉBEC - Par sa sortie virulente contre le Parti québécois, Lucien Bouchard a donné à Jean Charest une poignée inespérée pour contre-attaquer à l'Assemblée nationale, lui qui est sur la défensive depuis plus d'un an. Et le chef libéral, un homme opportuniste, n'a pas manqué mercredi de s'attaquer à Pauline Marois, l'accusant de « rabaisser le débat au Québec »...

« Le lock-out au *Journal de Montréal* : un cas isolé » —Florent Francoeur

Le lock-out déclenché au *Journal de Montréal* il y a bientôt 13 mois est « un cas isolé en matière de relations de travail au Québec », constate le PDG de l'Ordre des conseillers en ressources humaines, Florent Francoeur.

Yvon Laprade

lapradey@ruefrontenac.com

« Cela contraste avec la réalité qu'on vit dans les entreprises syndiquées, où le climat est généralement harmonieux », précise le PDG en entrevue à RueFrontenac.com.

Florent Francoeur fait valoir que 83 % des conventions collectives se sont réglées « sans conflit et sans l'aide d'un conciliateur » en 2009 au Québec.

« Les employeurs ont appris à faire de la négociation en continu avec les syndicats et ces derniers

semblent tenir compte de plus en plus de la réalité économique. Les syndicats s'ajustent et sont plus conscients des enjeux », ajoute-t-il.

Turbulences

Selon le PDG de l'Ordre, qui regroupe 9 000 membres, la façon de négocier a « beaucoup évolué » au cours des dernières années, et les demandes syndicales « ne sont plus les mêmes que par le passé ».

« Les entreprises veulent réduire leurs coûts. Elles souhaitent diminuer leur masse salariale. Pour ce faire, elles vont tenter de contribuer un peu moins largement aux programmes d'assurance collective et aux régimes de retraite », observe-t-il.

De leur côté, les négociateurs syndicaux demandent à leurs vis-à-vis (les vice-présidents aux ressources humaines) de ne pas couper des emplois au profit de la sous-trai-

tance, qui emploie généralement une main-d'œuvre moins bien payée et non syndiquée.

« On négocie encore les salaires dans nos entreprises syndiquées, mais ce n'est pas la première priorité. Et les contrats de travail s'étirent sur cinq, six et même sept ans. On privilégie les ententes à long terme. Mais il y a des exceptions... », ajoute le PDG de l'Ordre.

Ces « exceptions » font la manchette. « C'est majeur, ce conflit (au *Journal de Montréal*) où il y a des turbulences », admet Florent Francoeur.

Méthode Quebecor

Il ne veut pas se prononcer sur la méthode Quebecor mais il constate néanmoins, « vu de l'extérieur, qu'il ne s'agit pas d'une négociation traditionnelle ».

Faut-il, dans ces cas « extrêmes », faire intervenir un médiateur extraor-



Florent Francoeur voit dans le conflit au *Journal de Montréal* « un cas isolé ».

PHOTO GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

dinaire ?

« Lorsqu'un conflit s'éternise et que les deux parties ne se parlent plus, c'est souvent une intervention extérieure qui permet de dénouer l'impasse. À ce moment bien précis, la pression du public et du gouvernement peut faire bouger les choses », mentionne-t-il.

Loblaw : les deux prochaines années seront « cruciales »

Loblaw voit la lumière au bout du tunnel mais le chemin pour s'y rendre sera parsemé d'embûches. « Nous en sommes à la troisième année de notre plan de redressement et nous continuons à progresser. Les deux prochaines années seront toutefois parmi les plus difficiles », a admis Galen Weston, président du conseil de Loblaw, lors de la présentation des résultats annuels.

Marie-Eve Fournier

mefournier@ruefrontenac.com

Au début de l'année 2010, l'épicier ontarien s'attend d'ailleurs à ce que son chiffre d'affaires et ses marges soient une fois de plus « mis à rude épreuve » en raison de la déflation et de l'intensification de la concurrence. Et pour ce qui est de l'augmentation des parts de marché, une grande priorité du détaillant, M. Weston a convenu que ce sera difficile étant donné que le contexte est encore « plus féroce ».

On se rappellera qu'en 2007, Loblaw

avait entrepris un vaste plan de redressement s'étalant sur 5 ans après avoir déclaré une perte nette de 219 M\$ ou cours de l'exercice 2006. Ce plan se divise en trois phases : simplifier, innover et croître. En 2008, quelque 900 emplois avaient été abolis pour alléger la structure.

Les efforts se poursuivent, notamment sur le plan des technologies de l'information. Ces investissements majeurs sont essentiels pour améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, entre autres. En tout, les dépenses en immobilisation devraient atteindre le milliard de dollars en 2010.

« Les deux prochaines années seront cruciales », a résumé grand patron de Loblaw, qui exploite au Québec les bannières Loblaws, Provigo et Maxi. Se disant « confiant de réussir », lors d'une conférence téléphonique avec des analystes financiers, il a déclaré que « si nous réussissons notre plan, cette compagnie sera transformée ».

Dans le marché québécois, M. Weston a précisé qu'il mettrait particulièrement l'accent sur la bannière à escompte Maxi. Cette catégorie de supermarché gagne en popularité lorsque l'économie tourne au ralenti et que les consomma-

teurs cherchent à réduire leurs dépenses.

Depuis deux ans, l'épicier ontarien a converti en Maxi trois Loblaws du Québec (à Saint-Georges en Beauce, sur le boulevard Pie-IX à Montréal et sur le boulevard Saint-Martin à Laval). Selon la porte-parole du détaillant au Québec, Josée Bédard, « la réponse de la clientèle est excellente ».

Peut-on s'attendre à d'autres conversions ? « Chaque situation est évaluée marché par marché pour offrir constamment une valeur ajoutée à la clientèle », répond-elle, tout en spécifiant que pour des raisons « concurrentielles et de stratégie », elle ne peut spécifier « combien de Loblaws seront transformés en 2010 ».

Ventes et profits en baisse

Les ventes de l'épicier ontarien Loblaw ont reculé de 5,6 % au quatrième trimestre et son bénéfice net est en baisse de 13,2 % par rapport à la même période un an plus tôt.

Il est cependant important de préciser que la comparaison s'effectue entre deux trimestres de durées différentes, soit 13 semaines en 2008 et 12 semaines en 2009. Dans le commerce de détail, l'impact d'une semaine de ventes sur les résultats est important.

Les profits, de 165 M\$, ont été réalisés sur un chiffre d'affaires de 7,3 G\$. Le bénéfice par action est de 0,60 \$, comparativement à 0,70 \$ l'an dernier.

Si l'on compare deux trimestres identiques de 12 semaines, Loblaw précise que ses revenus d'opération, son bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (BAIIA), et son bénéfice par action sont « nettement améliorés par rapport au 4e trimestre de 2008 ».

Dans les magasins, on a constaté que les ventes de produits alimentaires sont demeurées stables, tandis que celles des produits de pharmacie ont connu une croissance modérée. Les ventes de vêtements ont été qualifiées de « soutenues » alors que les ventes d'articles de marchandise générale se sont « considérablement repliées », a-t-on précisé.

Pour l'ensemble de l'exercice, les ventes sont à peu près stables, à 30,7 G\$. Le bénéfice net est passé de 550 M\$ à 656 M\$.

Les investisseurs ont bien réagi à l'annonce de ces résultats. À la Bourse de Toronto, le titre de Loblaw (TSX : L) avait gagné plus de 2 % en début d'après-midi, pour atteindre 37,70 \$. Il s'agit de son plus haut niveau depuis novembre 2007.

PARIS – Créé il y a plus de 50 ans, *Le Petit Nicolas* a bercé l'enfance de millions de Français et aujourd'hui, plusieurs d'entre eux continuent de lire ces histoires écrites par René Goscinny et dessinées par Jean-Jacques Sempé à leurs propres enfants. Il fallait donc s'attendre à ce que *Le Petit Nicolas* fasse un jour le saut au grand écran...

Maxime Demers

demersm@ruefrontenac.com

Le saut a donc finalement été fait l'an passé, et avec grand succès. *Le Petit Nicolas*, réalisé par Laurent Tirard (Molière, Mensonges, Trahisons et plus si affinités) a même été le film français le plus populaire en France en 2009, avec un box-office dépassant les cinq millions de spectateurs.

« Je suis bien sûr très flatté du succès du film, mais à la base de ce succès, il y a *Le Petit Nicolas*, qui est quand même un livre qui se vend depuis les années soixante », souligne humblement Laurent Tirard, rencontré le mois dernier dans un hôtel parisien.

« Aujourd'hui, encore, il s'en vend plus 300 000 exemplaires par an. C'est énorme. Il y a des générations entières qui ont lu *Le Petit Nicolas* à leurs enfants.

Avec *Le Petit Nicolas*, Goscinny a réussi un truc génial : ramener tout le monde à son enfance. Les enfants s'y retrouvent et les adultes y retrouvent leur enfance. Il y a dans la bande dessinée différents niveaux de lecture, mais c'était un de nos grands défis qu'on retrouve cela aussi dans le film. »

Grand fan de la BD

C'est le producteur de Tirard qui lui a offert de transposer au grand écran l'univers du *Petit Nicolas*. Grand fan de la BD (il l'a lue dans son enfance et la lit aujourd'hui à ses enfants), le réalisateur dit ne pas avoir hésité une seconde, malgré les risques qu'un tel contrat implique.

« Il y avait un risque énorme, d'abord parce que c'est un grand succès en librairie, indique Tirard. Et quand on adapte un succès en librairie, c'est forcément pour en



faire un succès au cinéma. En plus, c'est un film qui coûte cher, avec la reconstitution d'époque, la construction des décors en studio, les costumes et tout.

« Et puis il y a aussi que les gens qui connaissent *Le Petit Nicolas* ont une idée du *Petit Nicolas* en tête. Il y a donc toujours le risque d'une déception. Il y a un lien émotif très fort parce que cela fait partie de leur enfance. Ce n'est pas comme un roman qu'on lit une fois adulte. Là, c'est mêlé avec des souvenirs d'enfance, donc c'est plus délicat. »

Tirard était aussi très conscient qu'à cause de ce lien fort qu'ont les Français envers la bande dessinée de Goscinny et Sempé, la réussite de son film dépendrait du choix de son jeune acteur principal. C'est pourquoi il a organisé un gros casting (ils ont vu plus de 800 enfants) pour s'assurer de trouver le bon Nicolas...

« On en a vu beaucoup parce que je tenais à ce qu'il y ait une ressemblance physique. Mais quand j'ai vu Maxime Godart, j'ai vu tout de suite Nicolas. Et quand on l'a montré à Sempé, il m'a dit : C'est exactement comme cela que je l'imaginai. C'était très rassurant. »

Nouvelle histoire

Pour le scénario du film, Laurent Tirard et son complice de longue date, le scénariste Grégoire Vigne-

ron, ont préféré imaginer une toute nouvelle histoire que de prendre le risque d'adapter un album en particulier.

Dans cette nouvelle histoire, donc, Nicolas (Maxime Godart) voit sa petite vie chamboulée quand quelques événements inhabituels lui font croire que ses parents (Valérie Lemerrier et Kad Merad) attendent un autre enfant. Nicolas aura soudainement peur d'être mis de côté ou même abandonné à la suite de l'arrivée de ce petit frère.

« L'histoire sur la peur de l'abandon et la crainte de l'arrivée d'un petit frère dans la famille a été inventée, précise Tirard. Mais on trouve dans le film plusieurs scènes qui viennent de différents albums. »

Plusieurs projets de films adaptés des BD de Goscinny et Sempé ont été présentés au fil des années aux auteurs, mais aucun n'avait obtenu leur aval avant celui développé par le réalisateur Laurent Tirard (Molière, Mensonges, Trahisons et plus si affinités).

« Il y avait eu, avant la nôtre, quelques tentatives d'adaptations qui n'ont jamais abouti, résume Tirard. Anne Goscinny (la fille de René), qui détient les droits du *Petit Nicolas*, m'a déjà dit qu'elle n'avait jamais été convaincue par les projets qu'on lui présentait avant le

nôtre. Elle est très protectrice avec l'œuvre de son père et plus particulièrement avec tout ce qui touche *Le Petit Nicolas*, je crois. Elle m'a même déjà avoué que c'était l'œuvre la plus personnelle de son père. »

On comprend donc très bien le soulagement qu'a pu ressentir Laurent Tirard quand René Goscinny l'a complimenté sur son film après l'avoir vu.

« Il m'a dit qu'il avait adoré. Et Sempé, qui n'y croyait pas trop au début du projet parce qu'il trouvait que c'était une trahison à l'œuvre, a finalement vu le film lui aussi et il m'a dit : Je ne sais pas comment vous allez le prendre, mais c'est beaucoup mieux que je l'avais imaginé. »

Apparemment, la famille Goscinny a définitivement adopté Tirard parce que le cinéaste vient de se faire confier la réalisation du prochain film d'*Astérix* qui aura la lourde mission de réconcilier les fans avec l'œuvre après le désastre d'*Astérix aux Jeux olympiques*, il y a deux ans. Il est aussi déjà questions d'un *Petit Nicolas 2*. Deux dossiers à suivre...

Le Petit Nicolas est présenté en ouverture du Festival international du film pour enfants de Montréal (FIFEM) jeudi soir (le 18 février) et sort en salle le lendemain.

Courte piste

Marianne Saint-Gelais

DE L'ARGENT POUR SES 20 ANS !



PHOTO REUTERS

Marianne Saint-Gelais s'est offert un très beau cadeau pour son anniversaire en remportant la médaille d'argent au 500 m de patinage de vitesse courte piste des Jeux de Vancouver, sur la patinoire du Pacific Coliseum mercredi soir.



LÉANDRE DROLET

droletl@ruefrontenac.com

Saint-Gelais, qui fêtait son 20^e anniversaire, a su contenir ses émotions après que la course eut été reprise à deux occasions en raison d'une chute et d'un faux départ.

Qu'à cela ne tienne, la patineuse de Roberval est partie sur les chapeaux de roues et elle s'est installée derrière la puissante Chinoise Wang Meng.

Saint-Gelais s'est assurée de conserver un bon rythme et de ne pas tenter de rejoindre l'imbattable Meng, qui a conservé son titre olympique.

La Québécoise a gardé assez d'énergie pour contenir le retour de l'Italienne Arianna Fontana en fin de course. Fontana a terminé troisième et s'est emparée de la médaille de bronze.

« Je le savais que j'étais capable de monter sur le podium olympique. Mon Dieu, je capote, je suis super contente », a-t-elle lancé sur les ondes de RDS.

L'autre Canadienne participant à la finale, Jessica Gregg, a perdu l'équilibre dans le premier virage et elle n'a pu se faire justice. La patineuse d'Edmonton a tout tenté pour remonter, mais ce fut peine perdue.

Championne mondiale junior

Saint-Gelais n'avait pas tardé à faire sa marque chez les seniors puisqu'elle avait remporté une médaille d'argent en 2008 alors qu'elle était encore junior.

La patineuse de Roberval a d'ailleurs décroché le titre de championne du monde junior du 500 m en 2009.

Cette saison, Saint-Gelais a déjà remporté deux médailles de bronze sur cette distance en Coupe du monde, en plus de terminer en deuxième place aux sélections nationales en août dernier, derrière Gregg.

La très souriante et enjouée jeune fille avait mentionné avant la finale sur les ondes de RDS qu'elle voulait avoir du fun et qu'elle espérait avoir un aussi bon départ qu'en demi-finale.

On peut dire qu'elle a été exaucée à tout point de vue.

Roberge éliminée

Kalyna Roberge, que plusieurs voyaient sur le podium, a terminé en deuxième place dans la finale B après avoir terminé derrière Saint-Gelais dans sa vague de demi-finale.

La patineuse de Saint-Étienne de Lauzon était fort déçue, mais bonne joueuse, elle acceptait son sort.

« J'ai eu un bon départ, mais Marianne et moi, nous nous sommes un peu accrochées », a déclaré la patineuse de 23 ans qui a remporté une médaille d'argent en relais à Turin.

« Marianne est une compétitrice forte, a-t-elle ajouté sur les ondes de RDS. Elle mérite sa place en finale et toutes mes pensées vont être avec elle. On a un super bon esprit d'équipe, je souhaite une médaille pour le Canada. »

Tes souhaits se sont réalisés, Kalyna.

Le relais canadien en finale

Un peu plus tôt chez les hommes, Charles et François Hamelin ont tous les deux remporté leur vague des éliminatoires du 1000 m et ils ont accédé aux quarts de finale qui seront disputés, tout comme les demi-finales et la finale, dimanche.

Au relais, l'équipe masculine composée de Charles Hamelin, de François-Louis Tremblay, d'Olivier Jean et de Guillaume Bastille s'est qualifiée pour la finale en se classant en deuxième position, à neuf millièmes de seconde derrière les Chinois.

Dans l'autre demi-finale, les Coréens l'ont emporté devant les Américains. Dans cette épreuve, les Français ont été repêchés, ce qui fait que cinq équipes disputeront la finale le vendredi 26 février.



Le Canada et la Suède étaient peut-être invincibles depuis le début du tournoi olympique de hockey féminin, mais les Canadiennes ont démontré qu'elles n'appartiennent pas à la même ligue que leurs adversaires, les pulvérisant par la marque de 13 à 1, mercredi.

Charles Rooke

rookec@ruefrontenac.com

Le Canada termine donc la ronde préliminaire avec une fiche immaculée de 3-0 et affrontera en demi-finale les perdantes du match Finlande-États-Unis, qui sera disputé.

Le Canada n'a pas mis de temps à faire savoir à la Suède que ce match ne serait pas un pique-nique, marquant cinq buts sur 23 tirs en première période.

Pendant ces 20 premières minutes, les Suédoises n'ont mis la gardienne canadienne, Kim Saint-Pierre, à l'épreuve qu'à deux reprises.

La deuxième période ne fut guère mieux pour la Suède, qui a vu son adversaire ajouter sept buts à son avance.

Meghan Agosta a réussi son deuxième tour du chapeau depuis le début des Jeux, ajoutant même deux passes à sa fiche.

Gillian Apps et Cherie Piper ont pour leur part chacune réussi un doublé dans cette victoire à sens unique. Hayley Wickenheiser a inscrit un but, en plus de préparer quatre buts.

Caroline Ouellette a pour sa part récolté trois aides. Kim Saint-Pierre a stoppé quatre tirs lors des 40 premières minutes.

Labonté dans le match

Charline Labonté a vu de l'action pour la première fois lors de ce tournoi en troisième période. Elle a effectué huit arrêts et a perdu le jeu blanc alors qu'il restait moins de huit minutes à la rencontre.

Le Canada avait pris du temps à se mettre en marche lors de son

deuxième match du tournoi, contre la Suisse, après avoir rossé les Slovaques. Des joueuses avaient reçu des courriels leur disant qu'« elles n'avaient pas de classe » et qu'« elles manquaient de respect », ce qui peut expliquer que ce lent départ ne s'est pas répété mercredi.

« Nous avons un travail à faire et nous avons travaillé fort toute l'année pour mettre en place une équipe qui peut faire le boulot. Elles sont encore en état de conflit, il n'y a pas de doute. Ça paraît même dans le vestiaire », a dit la pilote des Canadiennes, Melody Davidson.

L'héroïne offensive de ce match, Meghan Agosta, affirme toutefois qu'il n'en est rien.

« On ne va pas se soucier de ce que les gens vont dire dans leur salon. Nous allons penser à nous et à ce que l'on peut faire afin de continuer à avoir du succès. Nous avons travaillé très fort et on sait ce que l'on veut

et c'est de se retrouver dans le match final. Il nous reste un autre obstacle avant d'y arriver et c'est la demi-finale », a-t-elle déclaré.


L'importance du différentiel

Ceux qui accusent le Canada de manquer de respect doivent savoir que le différentiel des buts pour et des buts contre servira de bris d'égalité.

Donc, si le Canada affronte les États-Unis en finale et que les deux équipes ont la même fiche, c'est ce différentiel qui déterminera quelle équipe agira en tant que club local, avec tous les avantages que ça comporte.


Le Canada a terminé la ronde préliminaire avec un différentiel de + 39. Les États-Unis, qui doivent encore jouer un match, montre un différentiel de + 24.

La demi-finale du Canada sera disputée au Canada Hockey Place, lundi, ce qui veut dire que les joueuses profiteront d'un congé de quatre jours.



EN DIRECT ▶
sur votre iPhone ou votre iPod Touch
TÉLÉCHARGEZ notre application

▶ <http://ruefrontenac.os.ca/>





Vancouver 2010 est-il en train de saboter Québec 2022 ?

PHOTO REUTERS



Sincèrement, je ne croyais jamais avoir à reparler de la qualité de l'organisation des Jeux olympiques de Vancouver après le désolant premier week-end que le COVAN a connu.

Mais les incidents ne cessent de s'accumuler, à tel point qu'on se demande si les gens de l'Ouest ne sont pas en train de « scraper » l'éventuelle candidature de Québec 2022.

La famille olympique, c'est un peu comme une lointaine belle-famille un peu snobinarde qui ne vous visite pas souvent. Accueillez-la mal une seule fois et soyez assurés qu'elle s'en souviendra longtemps.

Rappelez-vous. Les Jeux de Montréal avaient été fantastiques, mais partout dans le monde, on en a parlé pendant 30 ans comme étant les plus mal organisés de l'histoire à cause du gigantesque déficit qu'ils avaient entraîné. C'est bien pour dire.

Alors imaginez quand les Jeux sont vraiment mal organisés (ou lorsqu'ils sont présentés dans une ville dont le climat se rapproche davantage de celui qui prévaut à Londres que de celui qu'on retrouve à Mont-Tremblant) et que ces ratés ont des effets directs sur les résultats des compétitions.

Les Jeux ne sont vieux que de cinq jours et on a déjà eu droit à la mort d'un athlète parce que la piste de luge n'était pas sécuritaire ; à des cérémonies d'ouverture « botchées » ; à des compétitions de bosses disputées sous une pluie diluvienne ; à des compétitions de snowboard cross présentées dans un brouillard à trancher au couteau, au point que les compétitrices perdaient la piste de vue ; à l'annulation de nombreuses séances d'entraînement en ski alpin et au report de certaines compétitions comme le super-combiné ; au retard inacceptable des compétitions du 500 mètres de patinage de vitesse longue piste parce que les trois resurfaçuses du complexe de Richmond abîmaient la patinoire au lieu de la réparer.

Et que dire de ces 8 000 personnes qui avaient acheté des billets à 50 \$ pour assister aux compétitions de snowboard cross et qui se sont fait refuser l'accès au site parce que la neige avait trop fondu et que les organisateurs jugeaient que leurs installations n'étaient plus sécuritaires.

« Vous êtes venus du bout du monde pour voir cette compétition ? Tant pis. On va vous rembourser. Trouvez-vous des billets pour le ski de fond à la place. »

Des délais en heure de grande écoute

Lundi soir, les animateurs de NBC villipendaient le COVAN pour les « embarrassants délais » survenus au patinage longue piste.

Imaginez, vous déboursez des centaines de millions pour obtenir le droit de diffuser un événement sportif, vous êtes en pleine heure de grande écoute et vous devez demander à votre auditoire de rester assis sur ses mains parce que la glace d'un complexe intérieur ultramoderne est en mauvais état.

Et que dire de ces athlètes réglés au quart de tour qui se retrouvent sous les plus gros projecteurs de la planète et qui doivent disputer la plus importante compétition de leur vie dans ces conditions loufoques.

Les athlètes sont mécontents et se plaignent. Les journalistes internationaux les écoutent et en remettent, comme RueFrontenac.com le rapportait mardi en citant le quotidien britannique The Guardian.

« Ces Jeux poursuivent leur glissade en passant de désastre à calamité », écrivaient les confrères anglais. Tu parles d'une carte de visite !

Ce ne sera pas comme ça à Québec...

Jean Charest, Régis Labeaume et le président du Comité olympique canadien, Marcel Aubut, profitent des Jeux de Vancouver pour serrer des mains et rencontrer les plus influents personnages du CIO et des délégations nationales dans l'espoir de tisser les alliances nécessaires à l'éventuelle présentation des Jeux olympiques à Québec en 2022.

On les imagine déjà en pleine opération de damage control, comme disent les spécialistes des relations publiques.

« Non, non ! Ce ne sera pas comme ça à Québec ! Nous avons de la neige chez nous. Même notre tournoi pee-wee n'a jamais rencontré de problème de resurfaçuse. Et notre Crashed Ice, soyez-en assurés, est ultrasécuritaire... »

Sérieusement, si les Jeux de Vancouver se poursuivent sur cette voie, les électeurs du CIO auront-ils le goût de se prononcer en faveur de Québec dans quelques années ?

Feront-ils une différence entre les deux destinations ? Auront-ils envie de ramener les Jeux olympiques au Canada aussi rapidement ou se diront-ils qu'il vaut mieux nous laisser « gossier » des totems et aller voir ailleurs ?